



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 12 avril 2021

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

**Préavis municipal n° 2021-07**

*relatif à*

**La demande d'un crédit pour l'élargissement du trottoir à la route de Thierrens**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

## **1. Préambule**

---

Depuis toujours, la route de Thierrens dispose d'un trottoir côté Jura entre le carrefour du Carro et la sortie du village direction Poliez-Pittet.

Ce trottoir est historiquement coincé entre la route Cantonal et l'ancienne ferme Penseyres, propriété séparée par un mur à la limite de parcelle.

Bien que le trottoir soit relativement étroit il l'est particulièrement à cet endroit et ne permet pas le croisement des personnes et encore moins d'une poussette.

Nous avons été approchés par les promoteurs du projet immobilier en phase finale de leur chantier. Ils nous ont proposé de mettre à notre disposition, au moyen d'une servitude d'usage, et ceci sans contrepartie financière, la surface nécessaire à la réalisation d'un trottoir d'environ 160 cm de large le long de leur parcelle.

## **2. Explications des travaux projetés**

---

Ce projet, assez simple au demeurant consiste refaire le trottoir sur environ 40 mètres.

Le mur existant côté Ouest sera démonté et la place ainsi gagnée sera transformée en trottoir.

La surface de ce dernier ainsi que la bordure sera intégralement rénovée.

Cette offre, sans contrepartie, nous permettra de rendre ce passage plus sécurisé et ceci à proximité immédiate d'un passage à piétons fort utilisé dans notre village.

Sur la photo suivante vous pouvez constater plus facilement l'endroit des travaux projetés :



Afin d'optimiser les coûts, une entreprise œuvrant sur le chantier nous a fait une offre pour lesdits travaux ; après prise de renseignements auprès de deux autres entreprises de la région, l'offre présentée par cette dernière est parfaitement concurrentielle.  
Il est bien entendu que les frais notariaux seront à la charge de la commune.

### 3. Estimation du coût des travaux TTC

Génie Civil (selon offre reçue)	CHF.	20'000.--
Frais (estimatif) notariaux d'établissement de servitude	CHF.	2'000.--
Total	CHF.	<u>22'000.--</u>

### 4. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

vu le préavis municipal no 2021--07;  
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;  
entendu le rapport de la Commission des finances et de la commission ad hoc

**décide**

1. D'autoriser la Municipalité à engager une dépense d'investissement de CHF. 22'000.--.
2. À défaut, de l'autoriser à recourir à un emprunt bancaire.

3. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 1410.11, la première fois au budget 2022. Ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 733.35

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

Le Secrétaire municipal ad interim

L. Imoberdorf

N.Salis



Responsable du dossier : Laurent Imoberdorf, Syndic